



Conseil économique et social

Distr. générale
6 février 2018

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-quatorzième session

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales : statistiques

Rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa troisième réunion

Note du secrétariat

Résumé

Le rapport du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa troisième réunion, qui s'est tenue du 18 au 20 octobre 2017, a été établi sous la direction dudit Groupe et contient un certain nombre de recommandations sur l'action à entreprendre pour renforcer la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Lors de la réunion, le Groupe directeur régional a passé en revue les progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional, ainsi que les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024).

Le Groupe directeur régional a donné des indications sur les moyens d'améliorer le processus de compte rendu des activités menées dans le cadre de la Décennie, a ajusté son programme de travail et constitué des équipes spéciales pour accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action régional.

La Commission est invitée à examiner les recommandations du Groupe directeur régional et à donner son avis à leur sujet, en particulier celle portant sur un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre d'action régional au niveau ministériel en 2020. La Commission est également invitée à donner son avis sur les moyens de continuer à soutenir la réalisation des objectifs énoncés dans le Cadre d'action régional.

* ESCAP/74/L.1.

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

A. Questions appelant une décision

1. La recommandation ci-après, formulée par le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, est portée à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen et décision éventuelle :

Recommandation 3/1

Le Groupe directeur régional recommande que la Commission envisage de convoquer en 2020, au niveau ministériel, un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Cette conférence ministérielle examinerait les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024), progrès qui seront évalués en 2019 conformément au Cadre d'action régional. La conférence ministérielle étudierait également la possibilité d'établir des correspondances entre les systèmes nationaux de gestion des identités et les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et se pencherait sur les avantages qui en découleraient pour la prestation des services dans les pays, dans la mesure où il s'agit de questions émergentes importantes auxquelles les pays doivent s'atteler en vue d'atteindre les objectifs du Cadre d'action régional.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

2. Le Groupe directeur régional a formulé les principales recommandations suivantes à l'intention des États membres et des partenaires de développement concernant l'accélération de la mise en œuvre du Cadre d'action régional :

Recommandation A

Les États membres sont encouragés à réaffirmer leur engagement politique en faveur de la Déclaration ministérielle intitulée « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique et du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Les pays qui n'ont pas encore communiqué leurs objectifs nationaux et leurs rapports de référence sont particulièrement encouragés à achever ce processus. Les partenaires de développement sont priés de continuer à accompagner les États membres dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional et d'aligner les activités sur les objectifs et cibles du Cadre d'action régional et les stratégies nationales en matière d'état civil et de statistiques de l'état civil.

Recommandation B

Les États membres sont encouragés à reconnaître les nombreux avantages concrets et l'impact réel, visibles dans toute la région, des stratégies et mécanismes nationaux de coordination de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. La mise en place et le renforcement de ces stratégies et mécanismes devraient donc être une priorité pour améliorer

les systèmes nationaux dans ce domaine. La collaboration devrait être permanente et systématique entre les services de l'état civil, les bureaux nationaux de statistique, les organismes chargés de la gestion des identités, les ministères de la santé et autres parties concernées si l'on veut que, d'ici à 2024, tous les habitants de la région de l'Asie et du Pacifique bénéficient de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés, qui facilitent l'exercice de leurs droits et favorisent la bonne gouvernance, la santé et le développement, comme prévu dans le Cadre d'action régional.

Recommandation C

Les États membres sont encouragés à continuer d'enrichir les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et à incorporer ces améliorations dans les cadres nationaux de développement et dans les stratégies nationales de développement de la statistique, afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable et la planification dans ce domaine. Les partenaires de développement sont invités à continuer de contribuer au renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans le cadre des processus mondiaux et régionaux ayant trait aux objectifs de développement durable, notamment par l'intermédiaire du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, de la Commission de statistique et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que d'autres instances compétentes. Cette démarche est importante, compte tenu du rôle majeur que jouent ces questions dans la réalisation de nombreuses cibles associées aux objectifs de développement durable, en particulier la cible 16.9, qui vise à doter chacun d'une identité juridique.

Recommandation D

Les États membres devraient systématiquement vérifier l'exhaustivité des registres de l'état civil dans le cadre de leurs évaluations de la qualité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Les partenaires de développement sont encouragés à centraliser et à partager les ressources permettant d'évaluer l'exhaustivité de l'enregistrement et à aider les pays en leur fournissant une assistance technique à cet effet pour garantir la qualité du processus d'évaluation de l'exhaustivité.

Recommandation E

Les États membres sont encouragés à établir des correspondances entre les systèmes de gestion des identités et les registres de l'état civil, les systèmes d'information en matière de santé et la production de statistiques, étant donné que les systèmes autonomes présentent des inconvénients importants sur le plan de l'exhaustivité, de la viabilité, de l'utilisation pour les fonctions de gouvernance et de la production de statistiques de l'état civil. Pour éviter la fragmentation et la coexistence de systèmes parallèles de gestion des identités, les pays devraient s'efforcer d'harmoniser et de relier les systèmes entre eux, dans la mesure du possible, en tenant dûment compte de questions fondamentales comme la sécurité des données, le respect de la vie privée et la confidentialité. Ceci peut passer par la délivrance de numéros d'identification personnels uniques et aléatoires à la naissance.

Recommandation F

Les États membres sont invités à faire le nécessaire pour atteindre l'objectif 3 du Cadre d'action régional (relatif à la production et à la diffusion de statistiques de l'état civil exactes, complètes et à jour) en institutionnalisant la production régulière de rapports à ce titre. Pour ce faire, les autorités publiques concernées doivent consacrer du temps de travail et d'autres ressources à la production desdits rapports, et s'attacher à rassembler et à recouper régulièrement les données par l'intermédiaire d'un groupe technique sur l'intégration des données et l'assurance-qualité qui, idéalement, devrait faire partie du mécanisme national de coordination de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Les services de l'état civil sont encouragés à partager des microdonnées sur les faits d'état civil avec les bureaux nationaux de statistique, plutôt que des données agrégées, tout en préservant la sécurité des données, le respect de la vie privée et la confidentialité. Ils sont par ailleurs encouragés à mettre en place une boucle de rétroaction avec les bureaux nationaux de statistique pour affiner les données, y compris en s'assurant régulièrement de l'exhaustivité des données enregistrées.

Recommandation G

Les États membres devraient se pencher sur les inégalités en matière d'enregistrement afin que les groupes marginalisés et difficiles à atteindre soient enregistrés, conformément au Cadre d'action régional, et qu'ils soient identifiés et comptabilisés dans le cadre des analyses de l'exhaustivité des données et de l'enregistrement. Les partenaires de développement sont invités à fournir l'assistance technique voulue pour permettre d'identifier et d'atteindre les communautés marginalisées. Ils devraient en outre rassembler et mettre en commun les ressources existantes nécessaires au recensement des populations marginalisées.

Recommandation H

Les États membres sont encouragés à poursuivre la modernisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, y compris en s'appuyant sur la numérisation et sur l'intégration avec les données administratives et avec celles recueillies grâce à des enquêtes, en gardant à l'esprit l'importance de la planification pour les systèmes reposant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Les partenaires de développement devraient faciliter le recensement, la documentation et la mise en commun des meilleures pratiques et faire la synthèse des directives et recommandations ayant trait à la modernisation et à l'intégration.

Recommandation I

Les États membres devraient mettre au point des plans de continuité pour faire en sorte que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil fonctionnent aussi efficacement que possible en cas d'urgence ou de catastrophe, notamment en veillant à ce que les données sur l'état civil soient correctement sauvegardées et à ce que des lois et des politiques soient en place pour assurer le bon déroulement du plan de continuité. En complément, il faudrait prendre en compte l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil dans les plans nationaux d'intervention en cas de catastrophe, y compris dans le dispositif global d'intervention humanitaire, et associer les autorités nationales chargées de la gestion des catastrophes aux activités menées par les mécanismes nationaux de coordination de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

Recommandation J

Les États membres devraient poursuivre leurs efforts pour améliorer les données sur les causes de décès et produire des statistiques de l'état civil, notamment en analysant les données, y compris les données incomplètes ou de piètre qualité, car ces analyses peuvent servir à améliorer les systèmes. Les partenaires de développement sont encouragés à intensifier les activités de renforcement des capacités afin de permettre aux pays de produire des données exactes, complètes et à jour sur les causes de décès et d'analyser les données existantes.

Recommandation K

Les États membres et les partenaires de développement sont encouragés à appuyer les efforts visant à étoffer la base de connaissances sur les données et les statistiques de l'état civil et à accélérer les mesures visant à en faciliter l'enregistrement, en créant dix équipes spéciales rattachées au Groupe directeur régional. Les partenaires de développement et les États membres sont encouragés à participer activement aux travaux de ces équipes spéciales. Ces équipes auront vocation à se consacrer aux tâches suivantes : préparer l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) ; examiner la relation positive entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et la prestation de services ; envisager l'adoption de pratiques visant à accroître l'enregistrement des naissances et des décès, y compris par le recours à des mesures d'incitation ; faciliter en permanence les activités de coordination au niveau national, notamment en fournissant des conseils sur la mise en place de mécanismes de coordination et sur l'élaboration de stratégies nationales en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; élaborer des analyses de coûts et des propositions démontrant l'intérêt économique de l'informatisation des systèmes ; utiliser les données et les statistiques de l'état civil pour la prestation de services ; établir une correspondance entre ces données et statistiques et les systèmes de gestion des identités ; procéder à des analyses plus poussées et fournir des orientations sur la protection de la confidentialité, de la vie privée et de la sécurité des registres d'état civil ; établir des directives pour étudier les options permettant d'évaluer l'exhaustivité et la couverture, notamment en ce qui concerne les populations difficiles à atteindre et marginalisées ; et utiliser les statistiques de l'état civil pour améliorer les politiques et renforcer les capacités des fournisseurs de données, tout particulièrement en ce qui concerne les causes de décès.

II. Compte rendu des travaux

A. Concrétiser la vision visant à « Faire en sorte que chacun soit compté »

3. Il est ressorti des débats que la volonté politique au plus haut niveau avait joué un rôle essentiel, ayant permis aux acteurs gouvernementaux concernés de s'acquitter efficacement de leurs rôles et de leurs responsabilités, et aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil d'être dotés de ressources suffisantes et d'être conçus de manière à être inclusifs et adaptés.

4. Les participants ont convenu que la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique qui s'était tenue en 2014 avaient eu trois principaux résultats : a) un engagement politique accru des pays en faveur de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ; b) une volonté accrue des partenaires de soutenir les pays dans cette tâche ; et c) des liens plus étroits entre l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et les plans de développement nationaux, régionaux et mondiaux, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. Le Groupe directeur régional a examiné les modalités envisageables pour l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024). Le Cadre d'action régional précisait qu'au cours de la Décennie, les membres et membres associés devaient soumettre des rapports de référence, des rapports à mi-parcours et des rapports finals au secrétariat pour suivre les progrès réalisés et recueillir des informations sur les activités visant à améliorer l'enregistrement, informations qui pourraient être utilement diffusées dans l'ensemble de la région et ailleurs. Immédiatement après la présentation des rapports à mi-parcours, le secrétariat et les partenaires de développement, en collaboration avec le Groupe directeur régional, synthétiseraient ces rapports nationaux en un rapport régional rendant compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par les membres et les membres associés. Le rapport de synthèse qui en résulterait serait ensuite publié pour donner un aperçu de la situation quant à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil dans la région Asie-Pacifique et servirait de base à l'examen à mi-parcours des progrès, prévu en 2020. Cet examen à mi-parcours ferait ensuite l'objet d'un rapport à la Commission à sa soixante-seizième session, en 2020.

6. Le Groupe directeur régional est convenu qu'il serait bénéfique, aux fins d'accélérer les progrès en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, de tenir une conférence ministérielle en 2020, soulignant que les liens nécessaires entre les systèmes de gestion des identités et l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil présentaient de nombreux avantages, lesquels pourraient être mis en lumière à l'occasion d'une telle conférence.

B. Caractère prioritaire de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, intégration dans les plans nationaux et les objectifs de développement durable, et mesures visant à accélérer les progrès en ce sens

7. Le Groupe directeur régional a été informé des principaux progrès réalisés et des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional. La plupart des pays s'étaient fixé des objectifs ambitieux quant aux améliorations à apporter au cours de la Décennie. Par eux-mêmes ou avec l'aide de partenaires de développement et de donateurs, certains pays avaient été en mesure de réaliser des progrès satisfaisants au regard des étapes de mise en œuvre recommandées dans le Cadre d'action régional, notamment en ce qui concernait, d'une part, l'élaboration de stratégies nationales multisectorielles globales en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et de l'autre, la création de mécanismes nationaux de coordination. À ce jour, au moins 18 pays avaient élaboré des stratégies nationales, tandis que 38 pays s'étaient dotés de mécanismes nationaux de coordination. Dans le prolongement de ces initiatives, le Groupe directeur régional a approuvé deux notes d'information

conseillant les pays sur la marche à suivre pour instituer des mécanismes nationaux de coordination et élaborer des stratégies nationales¹.

8. Le Groupe directeur régional a noté que les pays de la région avaient enregistré des progrès plus ou moins importants dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional, mais que des progrès constants étaient manifestes. Il a constaté avec satisfaction que 39 États membres avaient présenté des rapports sur les objectifs nationaux et des rapports de référence pour la Décennie, mais noté que 14 États membres n'avaient toujours pas désigné de coordonnateur national, raison pour laquelle il faudrait probablement poursuivre l'examen des progrès relatifs aux autres étapes de mise en œuvre, comme cela était recommandé dans le Cadre d'action régional.

9. Les représentants de l'Arménie, du Cambodge, des Fidji, des Philippines et de la Commission économique pour l'Afrique ont présenté des exposés dans lesquels ils ont indiqué que l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil devrait faire partie intégrante des plans nationaux de développement, notamment au regard de la réalisation des objectifs de développement durable et des stratégies nationales de développement de la statistique.

10. Le Groupe directeur régional est convenu qu'il fallait mettre en place des mécanismes nationaux de coordination qui associent toutes les acteurs concernés et permettent de susciter enthousiasme et motivation au plus haut niveau de l'administration afin d'assurer la cohérence entre les secteurs. On est également convenu qu'il importait d'établir des procédures et des mécanismes clairs pour l'établissement de rapports, et qu'il fallait arrêter un calendrier des réunions et des ordres du jour, répartir les responsabilités et définir des mécanismes pour la hiérarchisation des activités, l'établissement de rapports et le partage de l'information.

11. Plus important encore, le Groupe directeur régional est convenu qu'un appui politique sans faille et l'appropriation durable des pays étaient essentiels pour conserver l'élan insufflé par la Conférence ministérielle de 2014 et pour accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action régional.

12. À l'issue du débat sur ce sujet, le Groupe directeur régional a formulé les recommandations A, B et C.

C. Parvenir à l'enregistrement universel des naissances et des décès

13. Le Groupe directeur régional a été informé des travaux menés actuellement par la Division de statistique du Secrétariat pour faire connaître le cadre méthodologique international pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil. Il a discuté de diverses méthodes d'évaluation de l'exhaustivité de l'enregistrement, indiquant qu'il fallait poursuivre les travaux dans ce domaine en Asie et dans le Pacifique, compte tenu des difficultés rencontrées par de nombreux pays pour établir leurs données de référence dans le cadre de la Décennie.

¹ Voir <http://getinthepicture.org/resource/information-note-national-multi-sectoral-crvs-coordination-mechanisms> et <http://getinthepicture.org/resource/information-note-comprehensive-multi-sectoral-national-crvs-strategies>.

14. Dans leurs exposés, le secrétariat, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, les Fidji, les Îles Salomon, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie, et le Groupe d'entente de Brisbane ont fait état d'améliorations dans l'exhaustivité des données enregistrées ces dernières années et dans les pratiques en la matière, mentionnant certaines initiatives nationales volontaristes, un niveau accru de coopération entre les acteurs concernés dans les pays et une amélioration des cadres juridiques, ainsi qu'un soutien des partenaires et un soutien politique dans ce sens dans toute la région. Le Groupe directeur régional a également relevé les difficultés existantes, notamment le fait que l'exhaustivité de l'enregistrement n'était pas systématiquement évaluée, alors qu'elle était indispensable pour apprécier la qualité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Aussi était-il essentiel de faire le point sur les disparités en matière d'exhaustivité de l'enregistrement pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté et ne soit pas enregistré.

15. À l'issue du débat sur cette question, le Groupe directeur régional a formulé la recommandation D et ses délibérations ont contribué au débat sur la création de la série d'équipes spéciales dont il est question à la recommandation K.

D. Nécessité d'établir des liens étroits entre les registres et les statistiques de l'état civil et les mécanismes de gestion de l'identité

16. Les conclusions des rapports sur les objectifs nationaux et les données de référence ont montré que, dans la plupart des pays, les individus recevaient automatiquement un certificat lors de l'enregistrement des naissances et des décès. Toutefois, il y avait encore des progrès à faire, puisqu'actuellement 30 % des pays ayant soumis des rapports ne délivraient pas de certificats au moment de l'enregistrement, alors qu'ils s'étaient fixé des objectifs pour faire mieux. Le Groupe directeur régional a reconnu que certaines pratiques nationales pouvaient compliquer les choses, notamment le fait de facturer la délivrance des certificats, et les cas où l'enregistrement et l'obtention d'un certificat nécessitent de multiples visites aux services compétents.

17. Les exposés présentés par le Bangladesh, l'Indonésie, la Thaïlande et la Banque mondiale ont souligné qu'une gestion efficace des identités présentait de nombreux avantages pour la gouvernance, les transferts et la prestation de services dans les pays, notamment en ce qui concernait le versement des pensions, la fourniture de services de santé et d'éducation et, plus généralement, la garantie d'une identité juridique. Les liens entre l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et la vie quotidienne des citoyens mériteraient d'être plus souvent mis en avant pour promouvoir une amélioration des dispositifs dans ce domaine. Dans leurs exposés, les intervenants ont souligné que les systèmes de gestion des identités fondés sur les données d'état civil étaient utilisés pour la prestation de services dans la région, notamment pour la prestation de soins de santé universels en Thaïlande, pour les transferts en espèces en faveur des ménages dirigés par des femmes au Pakistan, pour toute une panoplie de mesures de protection sociale en Indonésie et pour faciliter le versement de paiements en faveur de certains groupes au Bangladesh.

18. Il est ressorti des exposés et des discussions que les systèmes de gestion des identités répondaient certes à plusieurs besoins, mais étaient souvent incomplets et ne permettaient pas de recenser certains groupes de population, en particulier les nourrissons, les enfants et les personnes décédées. Ainsi, ces systèmes devaient être conçus de sorte à compléter les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, mais ils ne pouvaient en aucun cas s'y substituer. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil devaient être considérés comme le socle sur lequel repose l'établissement de tout document d'identité. Les autorités chargées de l'enregistrement et celles chargées de la gestion des identités devaient promouvoir l'intégration des deux systèmes, à savoir veiller à la délivrance de numéros d'identité personnels uniques à la naissance dans le cadre du processus de notification et d'enregistrement des naissances, et s'assurer que les décès sont enregistrés afin de garantir la fiabilité du système de gestion des identités. Les systèmes de gestion des identités étaient plus complets lorsque les données sur les naissances consignées dans les registres d'état civil étaient à jour, sécurisées et exactes.

19. En pratique, le lien entre le registre d'état civil, le registre national de la population et le système de gestion des identités signifiait que les personnes nées sur le territoire étaient enregistrées à la naissance dans le registre d'état civil et recevaient un numéro d'identité personnel et unique, associé aux numéros d'identité personnels de leurs parents. Dès la naissance, la personne était donc inscrite au registre national de la population, qui constituait une source de données fiable et unique rattachée à la personne tout au long de sa vie. Lorsque la personne décédait, le décès était enregistré et le profil de la personne pouvait être rapidement retrouvé et désactivé au sein du registre national de la population, suite à quoi les registres fonctionnels en étaient notifiés, ce qui déclenchait la cessation de paiement des prestations connexes comme les pensions.

20. Le Groupe directeur régional a convenu que les identifiants uniques présentaient de multiples avantages et qu'il fallait débattre à l'échelon national des questions d'éthique et de protection de la vie privée pour déterminer s'il convenait ou non d'inclure des informations biométriques dans les systèmes de gestion des identités. Le cycle de gestion des identités et l'infrastructure dans ce domaine devaient être gérés efficacement et de manière sécurisée afin de mettre le public en confiance. La mise en œuvre d'un système intégré devrait donc s'accompagner de toutes les modifications juridiques nécessaires et de campagnes de sensibilisation. L'utilité d'un système d'identification numérique dépendait de l'exhaustivité et de l'exactitude de sa base de données sous-jacente (comme le registre national de la population), raison de plus de prôner la coordination entre les mécanismes de gestion des identités et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Une note d'information sur l'inscription sur les listes électorales et l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil a servi de base aux débats sur ce point².

² Voir <http://getinthepicture.org/resource/information-note-using-crvs-systems-electoral-registration>.

21. À l'issue des discussions sur le présent sujet, le Groupe directeur régional a formulé la recommandation E et proposé le thème de l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024), dont il est question à la recommandation 3/1. Ses délibérations ont par ailleurs contribué au débat sur la création de plusieurs équipes spéciales (recommandation K).

E. Produire et diffuser des statistiques de l'état civil exactes, complètes et à jour à partir des registres de l'état civil

22. Dans leurs exposés, le secrétariat, la Malaisie, la Mongolie, la Division de statistique du Secrétariat et Statistics Norway ont montré l'intérêt de produire des rapports sur les statistiques de l'état civil à partir des données de l'état civil et souligné que les pays avaient encore de nets progrès à faire pour atteindre l'objectif 3 du Cadre d'action régional. Le Groupe directeur régional a reconnu que les mécanismes nationaux de coordination avaient un rôle clef à jouer en veillant à l'harmonisation de la production de statistiques de l'état civil, évitant ainsi que les divers organismes ne produisent différents types de rapports sur les statistiques de l'état civil et les statistiques démographiques.

23. La production de rapports sur les statistiques de l'état civil pourrait être utilisée pour améliorer la qualité des données, en ce sens qu'elle pourrait mettre en évidence des problèmes touchant l'ensemble du système et des procédures d'enregistrement des actes d'état civil. Il devrait y avoir une boucle de rétroaction positive entre la production de statistiques de l'état civil et l'enregistrement des faits d'état civil, d'où une nécessaire collaboration entre les organismes intervenant dans la collecte de données et la production de statistiques.

24. À l'issue des débats sur le présent sujet, le Groupe directeur régional a formulé la recommandation F et ses délibérations ont contribué au débat sur la création de plusieurs équipes spéciales (recommandation K).

F. Améliorer l'enregistrement des groupes difficiles à atteindre et marginalisés

25. Dans leurs exposés, l'Australie, la Thaïlande, le Bureau d'appui régional du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et World Vision ont souligné qu'il était nécessaire que chacun soit enregistré. Les intervenants ont indiqué que l'enregistrement universel englobait l'enregistrement des groupes difficiles à atteindre et marginalisés, indépendamment de facteurs tels que le statut de réfugié ou de migrant, l'appartenance ethnique ou la situation des parents. Le Groupe directeur régional a reconnu qu'il importait de veiller à ce que les bureaux locaux de l'état civil soient au fait de la législation nationale dans ce domaine pour éviter les lacunes dans l'application inclusive des dispositions juridiques. Il a par ailleurs été reconnu qu'il fallait revoir les cadres juridiques pour faire en sorte que l'enregistrement soit accessible à tous. Les bonnes pratiques en matière d'enregistrement des groupes difficiles à atteindre et marginalisés ont été partagées.

26. Le Groupe directeur régional a discuté de la phase de mise en œuvre du Cadre d'action régional portant sur l'évaluation des inégalités et est convenu que cette étape était fondamentale pour identifier et accompagner les groupes marginalisés et difficiles à atteindre ainsi que pour élargir le taux de couverture et l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de

l'état civil. Dans le contexte des objectifs de développement durable, en particulier de la cible 17.18 sur la ventilation des données, les évaluations des inégalités pouvaient servir à orienter les politiques pour parvenir à un développement inclusif qui ne laisse personne de côté.

27. À l'issue des débats sur le présent sujet, le Groupe directeur régional a formulé la recommandation G et ses délibérations ont contribué au débat sur la création de plusieurs équipes spéciales (recommandation K).

G. Numérisation des données de l'état civil et des statistiques de l'état civil

28. Les exposés présentés par l'Arménie, le Bangladesh, la Malaisie, la Thaïlande et Plan International ont souligné que les TIC pourraient, pour un coût modique, transformer radicalement les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, permettre d'élargir le taux de couverture et l'exhaustivité, de protéger les données et de présenter les données de manière parlante. Les TIC étaient donc un outil précieux pour aider les pays à atteindre les objectifs arrêtés dans le Cadre d'action régional. Le Groupe directeur régional a relevé les possibilités offertes par l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil reposant sur les TIC – notamment l'interopérabilité, la gestion des performances, la normalisation des processus, l'accessibilité, l'évolutivité, la sécurité et la facilité d'utilisation. Il a également noté les principaux défis et risques auxquels les pays étaient confrontés dans leurs efforts de planification, de mise en place ou de mise à niveau de systèmes informatisés durables et efficaces, à savoir le risque de dépendance à l'égard des fournisseurs, la protection des données, le stockage sécurisé des données et la stabilité, l'évolutivité et la viabilité globales des systèmes.

29. Le Groupe directeur régional a reconnu qu'en matière de TIC, la planification des systèmes était essentielle et que pour qu'ils fonctionnent correctement, il fallait définir clairement les rôles, responsabilités et processus, les systèmes devant être conçus pour répondre à une vision collective inspirée du plan stratégique national. Les pays devraient schématiser leurs processus opérationnels ou les actualiser pour déterminer quels domaines devraient être améliorés, de sorte que la vision et les priorités soient clairement définies dans un plan national approuvé, afin que les évolutions technologiques soient coordonnées, durables et adaptées à l'objectif visé. L'importance d'une approche holistique des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans le cadre d'une stratégie gouvernementale plus large en matière de TIC a également été notée, de même que le rôle de la législation et la nécessité de disposer d'un cadre juridique adapté au développement des TIC.

30. Au cours des exposés qui ont été présentés et des débats qui ont suivi, les participants ont fait part de considérations, difficultés et opportunités communes, notamment celles tenant à la dotation en ressources et à l'investissement, à l'interopérabilité, à l'intégration et à l'usage des données, à la complexité des processus, à l'inclusion et à l'accès à l'enregistrement, à la conjonction entre les solutions techniques et stratégiques et aux risques qu'elles comportaient, et enfin à l'appropriation et à la planification en matière de TIC. Les participants ont reconnu l'intérêt de développer des ressources communes en matière de TIC pour accroître l'efficacité des systèmes d'enregistrement dans toute l'Asie et le Pacifique, en garantissant les normes les plus élevées de protection des données et de confidentialité des données personnelles, afin de promouvoir l'interopérabilité entre les systèmes d'état civil, de santé et de gestion des identités et de ménager la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins de tous les pays de la région Asie-Pacifique.

31. À l'issue des débats sur le présent sujet, le Groupe directeur régional a formulé la recommandation H et ses délibérations ont contribué au débat sur la création de plusieurs équipes spéciales (recommandation K).

H. L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en situation d'urgence et de catastrophe

32. Les exposés présentés par l'Inde, l'Indonésie, les Îles Salomon (au nom du Réseau Asie-Pacifique des services de l'état civil), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Plan International et World Vision ont souligné qu'il importait de préparer et d'appliquer des mesures permettant d'assurer les services d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en situation d'urgence et de catastrophe. Les intervenants ont indiqué que les situations d'urgence, de quelque nature que ce soit, perturbaient voire détruisaient les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, mais que l'ampleur des dégâts dépendait de la nature et de la gravité de l'urgence et de la solidité du système existant face aux chocs, facteurs tributaires de la taille de la population touchée, du type de système (registres sur papier, en ligne ou hors ligne) et des prescriptions juridiques et politiques liées à la légitimation des processus d'enregistrement des faits d'état civil. Le Groupe directeur régional a expliqué qu'il était possible, à condition de bien s'y préparer, d'atténuer les risques liés aux situations d'urgence et de catastrophe qui pesaient sur les services d'enregistrement, et a recensé les principaux défis et risques dans ce domaine, citant au nombre des mesures de préparation la révision des lois et politiques afin de mettre en place des plans pour assurer la continuité des services en question. Ces plans devraient être intégrés aux dispositifs globaux d'intervention humanitaire existants.

33. Le Groupe directeur régional a expliqué comment l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil contribuaient à la préparation et à l'intervention en cas d'urgence ou de catastrophe, dans la mesure où il était indispensable, pour la planification et la fourniture d'une assistance vitale, de disposer des données démographiques exactes et actualisées, et qu'il fallait enregistrer précisément les naissances et les décès survenus à ce moment-là pour appréhender l'ampleur et l'impact potentiel de la situation d'urgence. Il était nécessaire de disposer en permanence de données démographiques précises pour budgétiser et acheminer efficacement les secours d'urgence et les secours en cas de catastrophe, y compris l'aide en espèces. La possession de documents d'identité légaux renforçait la sécurité des populations touchées, en particulier des femmes, des filles et des garçons.

34. À l'issue des débats sur le présent sujet, le Groupe directeur régional a formulé la recommandation I et ses délibérations ont contribué au débat sur la création de plusieurs équipes spéciales (recommandation K).

I. Affiner les données sur les causes de décès

35. Les exposés présentés par le Bangladesh, les Fidji, les Philippines, la Thaïlande, la Communauté du Pacifique et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont souligné qu'il importait d'affiner les données sur les causes de décès dans presque tous les pays de l'Asie et du Pacifique, en raison des lacunes actuelles dans ce domaine. Le débat a porté sur les stratégies propres à accroître le taux de certification des causes de décès conformément à la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (qui en est actuellement à sa dixième révision) et sur les diverses mesures que les pays devaient prendre dans ce sens, à savoir renforcer la formation des médecins pour qu'ils sachent comment remplir le certificat

médical de la cause de décès. Il était également impératif de renforcer les capacités en matière de codification des causes de décès conformément à la Classification internationale des maladies. Le potentiel des outils de codage automatisé comme le logiciel Iris a été abordé, mais il a été noté qu'on continuerait d'avoir besoin de codeurs expérimentés, toutes les causes de décès ne pouvant pas faire objet d'un codage automatique. Les participants ont également discuté de l'utilisation d'outils d'analyse de la qualité des données pour identifier et combler les lacunes des données sur les causes de décès communiquées par les établissements de santé. La possibilité d'utiliser l'autopsie verbale pour déterminer les causes de décès survenus hors des établissements de santé a été examinée et la nécessité d'y recourir dans le cadre de l'enregistrement de routine des décès a été soulignée. Il a été fortement recommandé de mettre l'accent sur l'utilisation, à des fins statistiques et de santé publique, des données sur les causes de décès afin d'attirer davantage l'attention sur la nécessité d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

36. À l'issue des débats sur le présent sujet, le Groupe directeur régional a formulé la recommandation J et ses délibérations ont contribué au débat sur la création de plusieurs équipes spéciales (recommandation K).

J. Plan de travail du Groupe directeur régional

37. Le Groupe directeur régional a discuté des possibilités d'aider davantage les États membres de la région à mettre en œuvre le Cadre d'action régional. Il a par ailleurs pris note des activités de soutien envisagées ou menées actuellement par les organisations partenaires travaillant dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, notant la nécessité de continuer d'enrichir la base de connaissances sur ces questions. L'importance de documenter les meilleures pratiques et les enseignements tirés a été soulignée, de même que celle de développer l'apprentissage entre pays et de mettre en commun les pratiques retenues. À cette fin, dix équipes spéciales avaient été créées pour remplacer les trois groupes de travail relevant du Groupe directeur régional. Elles seraient dirigées par différents membres du Groupe directeur et établiraient leur propre programme de travail et leur propre mandat. La participation aux équipes spéciales serait ouverte aux non-membres du Groupe directeur régional.

38. Les délibérations au titre de la présente question ont contribué au débat sur la création des dix équipes spéciales (recommandation K).

III. Organisation

A. Participation

39. Ont participé à la réunion les représentants des membres suivants du Groupe directeur régional : Arménie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; États-Unis d'Amérique ; Fidji ; Inde ; Indonésie ; Kazakhstan ; Malaisie ; Mongolie ; Ouzbékistan ; Philippines ; Thaïlande ; Banque mondiale ; Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative ; Communauté du Pacifique (au nom du Groupe d'entente de Brisbane) ; HCR ; OMS ; Plan International ; UNICEF ; et World Vision³.

³ La liste complète des participants est disponible à l'adresse suivante : <http://getinthepicture.org/event/third-meeting-regional-steering-group-crvs-asia-and-pacific>.

40. Ont participé en tant qu'observateurs des représentants des pays ou entités ci-après : Myanmar ; Commission économique pour l'Afrique ; Division de statistique du Secrétariat ; Fonds des Nations Unies pour la population ; Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée ; et Statistics Norway.

B. Adoption de l'ordre du jour

41. Le Groupe directeur régional a adopté l'ordre du jour.

C. Manifestations parallèles

42. Des rencontres informelles sur le thème de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ont été organisées en marge de la réunion. Ces rencontres visaient à servir de toile de fond au réseautage et à l'acquisition de connaissances sur de nouvelles initiatives et idées, à faciliter les échanges informels entre les pays et les partenaires et à encourager les pays à étudier les outils disponibles pour renforcer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Elles ont également permis aux pays de présenter des approches nouvelles et innovantes et de mettre en avant leurs priorités et leurs besoins en matière de soutien.

43. Des manifestations parallèles ont également eu lieu, dont un atelier organisé par la Banque mondiale sur sa formation en ligne sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, une réception organisée par Vital Strategies et par l'Université de Melbourne (dans le cadre de l'initiative Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative) et une présentation de Plan International sur le prototype OpenCRVS (Open Civil Registration and Vital Statistics).
